



Accompagnement  
professionnel dans le  
champ des arts visuels

## Un contexte

La filière des arts visuels s'est fortement développée ces trente dernières années sous l'influence conjointe des artistes, des politiques culturelles et de la mondialisation des marchés de l'art. Aujourd'hui sa vitalité se traduit par la diversité et la qualité de ses artistes, de ses diffuseurs publics et privés et la dynamique des recherches qui s'y déploient. Cela étant, derrière la vitrine trompeuse des marchés de l'art, se cachent d'autres réalités : une grande précarité de ses acteurs, une négligence de la part des politiques publiques, de vives critiques à l'égard de l'art contemporain, Des réalités qui alimentent le débat sur la place, le rôle de l'art et de l'artiste dans notre société.

## Son projet

Dédiée au développement professionnel d'artistes, de créatifs et de porteurs de projets à l'œuvre dans le champ des arts visuels, Leafy est une association loi 1901 créée à Nantes en juillet 2016 qui déploie ses activités dans le cadre de « la formation tout au long de la vie », continuum entre la formation initiale, générale ou professionnelle, et l'ensemble des situations où s'acquièrent des compétences.

## Ses activités

- **Le premier axe**, entend répondre aux besoins des établissements d'enseignement supérieur artistique et aux enjeux d'insertion et de développement professionnel de leurs étudiants. Aujourd'hui proposée sous forme d'ateliers, de rencontres professionnelles, notre offre vise autant l'appréhension de l'environnement professionnel des arts visuels que le questionnement du projet professionnel de l'étudiant. Programmée de concert avec leurs équipes pédagogiques, elle s'adapte aux projets et aux activités menées par ces établissements.

### Références

- ESBANM, Ecole des Beaux-Arts de Nantes Saint-Nazaire (2016, 2017, 2018)
  - « *Le droit d'auteur : cadre de protection et source d'exploitation commerciale ?* »
  - « *Les statuts professionnels de l'artiste et du créatif des arts visuels « s »* »
  - « *Que faire après une école supérieure des beaux-arts ? (avec David Picard puis Louise Dumas)* »
- ESBA TALM, Ecole des Beaux-Arts de Tours- Angers- Le Mans (2018)
  - « *Demain en activité : les statuts professionnels de l'artiste auteur des arts visuels* »
- ECV, Ecole de Communication Visuelle – site de Nantes (2016, 2017, 2018)
  - « *Les fondamentaux de la propriété intellectuelle* »
  - « *Les statuts professionnels du créatif en arts visuels* »
- LISAA, Institut Supérieur Arts Appliqués – site de Nantes (2017)
  - « *Demain en activité : les statuts du créatif* »
  - « *Créatifs des arts visuels, comment vivre de votre passion demain ?* »

- **Le deuxième axe de Leafy**, vise à permettre aux acteurs des arts visuels de s'emparer des dispositifs de formation professionnelle continue pour développer leurs compétences, leurs recherches et productions artistiques et la diffusion de leur travail.

« Le droit à la formation tout au long de la vie » est depuis quelques années inscrit dans le code du travail. Il doit permettre à toute personne active de mobiliser des dispositifs financiers pour se former et sécuriser son parcours professionnel. Depuis 2014, les artistes auteurs disposent d'un droit d'accès à la formation professionnelle continue.

« Par leur ancrage sur le territoire, par leur proximité avec les artistes et le public, les associations et collectifs sont des acteurs essentiels de la promotion et de la diffusion de l'art contemporain. Ils ont également une mission d'information, de professionnalisation, de soutien à la création, et constituent un intermédiaire privilégié entre les organismes professionnels, l'Institution et les artistes.» *Les Repères de l'Avise, Culture n°9 – Février 2012, Opale en partenariat avec la Fraap.*

Leafy souhaite ici mettre à la disposition des collectifs et associations d'artistes ses compétences en ingénierie de formation et co -construire des actions de formation aux plus proches des besoins et des attentes des artistes et des créatifs. Des temps d'expérimentation, de recherches et d'échanges (liés à la pratique et à la technique ou à la théorie et à l'abstraction conceptuelle) sur 2 à 5 jours, voire plus si nécessaire, en continue ou pas, encadrés par un ou plusieurs professionnels (artiste, auteur, chercheur en sciences, curateur, mais aussi artisan, ingénieur, technicien etc.), qui viseraient tout autant le développement de leurs capacités et ressources personnelles, la prise de recul sur leur travail, mais aussi le développement de leurs réseaux professionnels.

Une démarche collaborative susceptible d'être aussi levier pour ces associations et collectifs d'artistes de structuration de leurs activités (diversification de leurs activités et de leurs ressources, participation à leur reconnaissance et leur rayonnement, etc.).

### Références

- En partenariat avec le Collectif R, Nantes et Simon Muller de Arcam Glass, Vertou : printemps 2018
  - Formations professionnelles « initiation aux arts et techniques du verre » et « initiation au soufflage et finitions » sur 70 heures pour 3 artistes plasticiens du territoire, conventionnées par l'Afdas
- En partenariat avec OuOùOuh, lieu d'actions artistiques, Atelier #808080 à Ingrandes : hiver 2018/2019
  - Projet de formations professionnelles « Initiation à la sérigraphie artistique » et « Initiation à la gravure et à l'estampe contemporaine »
- En partenariat avec l'atelier Cellule B, Maya Eneva et Cyril Cornillier, sculpteurs : hiver 2018/2019
  - Projet de formation professionnelle « l'expression du volume à travers la taille. »

- **Parallèlement**, Leafy continue de faire connaître le cadre légal d'exercice de l'artiste auteur aux diffuseurs et à renseigner les artistes sur leur environnement professionnel.

### Références

- Tremolino à Nantes (2016 ; 2018)
  - « Travailler avec des artistes des arts visuels, précautions et obligations du diffuseur »
  - « Droits d'auteurs, droits voisins, et protection de l'œuvre musicale »
- La Prairie – espace de co working à Nantes (2017)
  - « Le régime juridique de l'artiste auteur et des créateurs »
- Pôle Arts visuels des Pays de La Loire sur Nantes et sur Angers (2017)
  - « Rdv Info Conseil : déclarer ses revenus d'artiste auteur en arts visuels »
- Galerie Fontaine, Nantes (2018)
  - Accompagnement des porteurs du projet Upcycle.
- Collectif Artistes Auteur.e.s « Cotisants Agessa / MDA, réunissons nous à Nantes ! » (2018)
  - Intervention sur le régime juridique de l'artiste auteur
- Marine Provost, Benoit Travers, Olivier Petiteau, Nahomi Del Aguila, Delphine Doukhan, Orange Blossom
  - Rdv individuel avec des artistes auteurs sur leur environnement juridique

- **Enfin, Leafy** participe à la réalisation d'études et la création d'outils ressources.

### Références

- Pôle arts visuels en Pays de la Loire (2017)
  - Missionnée dans le cadre du « Sodavi, schéma d'orientation et de développement des arts visuels » engagé par le Pôle arts visuels Pays de la Loire avec le soutien de l'Etat - Drac Pays de la Loire sur les questions de la formation des acteurs de la filière :
    - Assistanat de Carole Le Rendu Lizée, enseignante chercheuse à Audencia, dans le cadre d'une étude quantitative sur les besoins en formation professionnelle continue des acteurs de la filière arts visuels en Pays de la Loire, missionnée par la Région Pays de la Loire.
    - Réalisation d'un annuaire « écoles & organismes de formations arts visuels Pays de la Loire. »

### Contacts

#### ●● Coordination

Guylaine Brélivet, chargée d'accompagner des porteurs de projets artistiques depuis 2007.

#### ●● Bureau de Leafy

Nathalie Dubois, artiste auteure des arts visuels à Angers, Présidente.

Marie Groneau, coordinatrice de la Galerie LVL à Nantes, Vice Présidente

Soledad Ottone, chargée de communication aux éditions de l'Atalante à Nantes, Vice Présidente